

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une demande d'autorisation environnementale
concernant l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des
communes de Barou en Auge et de Norrey en Auge

N° du dossier E21000021/14

Enquête du 25 octobre au 29 novembre 2021

*Rapport de la Commission d'enquête publique
du 10 janvier 2022*

ERRATUM n°2

ERRATUM n°2

La demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Barou-en-Auge et de Norrey-en-Auge présentée par la SAS Eoliennes du Pays d'Auge, 27 Quai de la Fontaine à 30000 NIMES a fait l'objet de l'enquête qui s'est déroulée du 25 octobre 2021 (15h) au 29 novembre 2021 (17h)

La Commission d'enquête, désignée par le Préfet du Calvados, a arrêté son rapport d'enquête, ses conclusions et son avis sur le projet de parc éolien le 10 janvier 2022.

En page 48 de la grille d'analyse des observations du public, il est indiqué **à tort et par erreur** que la contribution du 24 novembre 2021 déposée par Mme Agathe de Roffignac présidente de l'ADCT (Association de Défense de la Campagne Trunoise) est favorable au projet éolien en regard de l'étude radar.

En réalité, l'avis de Mme de Roffignac dont une copie est jointe en annexe au rapport d'enquête sous la rubrique "Contributions transmises par la Préfecture" est sans ambiguïté : **défavorable**.

Il se termine par la proposition suivante :

<< ... je demande l'abandon définitif de ce projet >>

Fait à Caen le 1^{er} mars 2022
La Commission d'enquête

Alain Mansillon	Jean Coulon	Michel Bar
		